



Commune de Mécleuves

## **Arrêté réglementant l'accès et l'utilisation du city stade**

Le Maire de Mécleuves,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 2212 relatif aux pouvoirs du Maire ;

Vu la demande du Président du Val St Pierre Athlétisme Handball d'une autorisation à utiliser le city stade pour les besoins d'entraînement le 27 mai 2023 de 10h00 à 11h30.

Considérant la nécessité de règlementer l'utilisation et l'accès du city stade et du préau afin de garantir la sécurité des utilisateurs et la tranquillité publique.

### **Arrêté**

**Article premier** : Le Val St Pierre Athlétisme Handball est autorisé à utiliser le city stade pour les besoins d'entraînement le 27 mai 2023 de 10h00 à 11h30.

**Article 2** : Le Maire sera chargé de l'application du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de gendarmerie de Verny

Fait à Mécleuves, le 22 mai 2023

Le Maire

P. MANZANO

